

**DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE
L'HOMME (CNDHCI) A L'OCCASION DE LA JOURNEE DE
L'ENFANT AFRICAIN**

Abidjan, vendredi 16 Juin 2018 - La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays Africains, célèbre le 16 juin de chaque année, la Journée de l'Enfant Africain (JEA), et ce, en mémoire du massacre d'enfants innocents à SOWETO en 1976 en Afrique du Sud. C'est une occasion, dans le contexte africain, pour les Etats de célébrer l'enfant, de reconnaître ses droits et de promouvoir les instruments et les mécanismes relatifs à ses droits.

Le thème de l'édition 2018 de la JEA, est « Ne laissez aucun enfant derrière pour le développement de l'Afrique ». Ce thème interpelle tous les acteurs (Gouvernement et Société civile), à agir dans le sens de la prise en compte de tous les enfants, quel que soit leur situation, dans les programmes et projets économiques et sociaux, conformément à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants, ratifié par la Côte d'Ivoire en 2002.

En Côte d'Ivoire, le thème de l'édition 2018 est : « Protéger les enfants contre les violences, c'est notre responsabilité à tous », touche à une problématique que la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) a observée, de 2013 à 2017. Il s'agit de la violence sous toutes ses formes.

La Commission rappelle que tous les enfants ont des Droits. Ils doivent par conséquent, faire l'objet d'une attention particulière de la part des personnes, des structures, ainsi que de l'ensemble des populations qui ont la charge de leur garde et de leur protection.

La CNDHCI se félicite des mesures de protection prises par le Gouvernement, au travers de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) et des Politiques sectorielles mises en place.

La CNDHCI, à l'occasion de cette 28ème édition de la Journée de l'Enfant Africain:

- exhorte le Gouvernement à renforcer le dispositif national de protection des Droits des enfants en identifiant des mécanismes et des stratégies efficaces de prévention et de prise en charge gratuite et de qualité des enfants victimes de violence,

- invite le Gouvernement à accentuer les actions en faveur des enfants en situation difficile et vulnérables, notamment les enfants en rupture sociale, les élèves, les enfants talibés, les enfants victimes de trafic, de traite, d'abandon, les enfants privés de libertés, les jeunes filles, et à prendre toutes les mesures pour garantir la protection et la sécurité des enfants sur toute l'étendue du territoire,
- encourage le Gouvernement à adopter la Politique Nationale de Protection Judiciaire de l'Enfant et de la Jeunesse (PNPJEJ),
- appelle les Organisations de la Société Civile à vulgariser les instruments nationaux et internationaux de protection de l'enfant et promouvoir une meilleure compréhension des implications pratiques des différentes obligations qu'ils comportent,
- interpelle les populations sur leurs responsabilités à l'égard des enfants.

La CNDHCI, est disposée à accompagner tous les efforts visant à garantir les droits des Enfants, conformément à la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre des Enfants.

Fait à Abidjan le 16 juin 2018



Namizata SANGARE